POLITIQUE, LITTERATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. Gaultier, Jayaud, Godfroy, et M'e Niyeblet, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.
6 heures 29 minut. soir, Omnibus.
3 — 45 — Express.
3 — 20 — matin, Express-Poste.
10 — 23 — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers. 8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

 Départ de Saumur pour Paris.

 2 heures 12 minut. soir, Express.

 11 — 51 — matin, Omnibus.

 6 — 6 — soir, Omnibus.

 9 — 20 — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours. 7 heures 27 minut. matin, Omnibus. PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les négociations concernant l'évacuation des Principaulés et de la mer Noire, prennent chaque jour plus d'importance. Une dépêche de Trieste, du 26, nous apprend qu'en réponse à une demande présentée par M. de Boutenieff, l'amiral Lyons a déclaré que là flotte anglaise resterait dans la mer Noire jusqu'à l'accomplissement du traité de Paris. Les résistances de l'Autriche et de l'Angleterre deviennent donc en quelque sorte officielles.

Il est désormais établi, en outre, contrairement aux assertions erronées des feuilles viennoises que la Sablime Porte a réclamé, à différentes reprises, à la fois contre l'occupation prolongée des Principautés et contre la présence d'une escadre anglaise au-dela de la Corne-d'Or. En deroier lieu , la Sublime-Porte a rappelé au gouvernement auglais, que le 28 octobre expirait le délai fixé pour l'exécution entière du traité de Paris, dont on sait que le grandvisir Aali-Pacha est l'un des auteurs et signataires. Si nous croyons d'autres avis, ce fut alors que les ministres d'Angleterre et d'Autriche à Constantinople s'efforcèrent de couper court au débat en provoquant à se retirer le cabinet Ottoman. Lord Strafford de Redecliff fit une scène au Grand-Visir, qui se décida, en effet, à envoyer au Sultau la démission collective du ministère. Mais le Sultau, parfaitement informé des conséquences que pourrait entraîner cette résolution ministérielle, refusa d'accepter la démission offerte et saisit cette occasion d'écrire à son président du conseil, Aali-Pacha, une lettre affectueuse qui était une sorte de mise en demeure de rester à son poste. Le cabinet tout entier resta, et si lord Strafford de Redecliff était parvenu à l'ébranler, M. Trouvenel, de son côté, ne réussissait pas moins à le maintenir et à le consolider.

Ces faits avaient lieu vers le 20 octobre, et nous voyons, d'après la dépèche de Trieste, que la Russie est intervenue depuis pour appuyer les demandes du ministère ottoman, ce qui aurait provoqué une nouvelle déclaration négative de l'amiral Lyons. La situation est donc devenue plus tendue.

Aali-Pacharestant à son poste et le ministère turc se trouvant consolidé, on pouvait se demander qu'elle est aujourd'hui la situation de la France vis-à-vis de ses alliés. Rien n'est changé quant à ses rapports avec la Turquie; il y aurait plutôt augmen-

tation que diminution d'influence.

Si l'on vent bien relire la note du Morning-Post et en peser les termes, on verra que la politique française est parfaitement dégagée de cette complication nouvelle, et que la lutte diplomatique, résolue à Constantinople, ne peut se changer en une lutte des gouvernements. Le gouvernement français est désintéressé par la note du journal semi officiel anglais et le gouvernement russe reste seul en cause. L'Angleterre et l'Autriche ont excipé exclusivement d'une inexécution de quelques clauses du traité de Paris de la part de la Rossie, et leur déclaration d'occupation prolongée est basée uniquement sur campatif

L'Angleterre et l'Autriche ne se plaignent ni de l'attitude, ni des vues de la France en Orient; elles n'y font pas la moindre allusion; elles ont grief contre le cabinet de Saint-Pétersbourg et elles le formulent expressément, à l'exclusion de tout autre grief contre toute autre paissance. Ce grief provient de la présence d'un poste russe à l'île des Serpents et de l'opinion sontenue par la Russie que la ville de Bolgrad doit lui être conservée. Sur ce double point, la pensée de l'Angleterre et de l'Autriche n'est pas la même que celle de la France, qui est moins absolue dans sa manière de voir; il y a la une différence d'appréciation entre Paris d'une part, Londres et Vienne de l'autre, et c'est tont. — Havas.

On lit dans le Moniteur de l'Armée:

« Par suite à la circulaire du 3 septembre dernier, et par application de la décision rappelée dans la circulaire du 12 octobre 1853, dont l'exécution avait été ajournée par l'effet de circonstances majeures, M. le ministre de la guerre vient de prescrire aux conseils d'administration des régiments de cavalerie, les mesures nécessaires pour que des selles en cuir fauve soient mises à la disposition des manéges établis pour l'instruction hippique des officiers d'infanterie.

Les nouvelles milit ires apportées par les derniers courriers de Naples ont de l'intérêt dans les circonstances actuelles. — Le général Lauza, inspecteur de la cavalerie, est nommé gouverneur de Naples en remplacement du général Gaetani, le général Zola est nommé au commandement de la 1^{ro} division du corps d'armée de Sicile et gouverneur de Palerme; le général Russo est nommé au commandement de la 2º division de la même armée; le général Pianelli est appelé au commandement d'une brigade de la division d'infanterie de Gaëte et le général Nunziante, au commandement de l'autre brigade, qui se compose d'un régiment et des 3°, 10° et 13° bataillons de chasseurs à nied.

» D'autres nominations ont été faites récemment, entre autres, celles des généraux de brigade Carac-ciole de San Vito; Ritucci, Saint Florès, Nini, Sal-zano, qui ont été appelés à des commandements. L'ensemble de ces nominations porte sur des offi-ciers généraux amis du général Filangieri, dont on connaît le mérite et l'esprit modéré. - Les mêmes correspondances nons apprennent que l'armée napolitaine vient de faire une perte sensible dans la personne du général Nicolas Flugy d'Aspremont, ancien officier au service de la France, mort gouverneur d'Avellino. - Né dans le canton des Grisons en 1773, il entra en 1791, dans le régiment suisse du Christ, au service du Piémont. Plus tard, il fut nommé capitaine dans la 2º demi-brigade helvétique, au service de la république française, et entra au service de l'Empire. Il fit, sous les drapeaux français, tontes les campagnes de Na-poléon, depuis 1799, jusqu'en 1808, et plus tard, il entra dans l'armée napolitaine, où il devint officier-général. Il a laissé en mourant, parmi ses anciens compagnons, des regrets unanimes.

» L'empereur d'Autriche vient de décider la création à Lemberg, en Galicie, d'un hôtel des Invalides pour les armées de terre et de mer de l'Empire. On a pris pour base de cette fondation les règlements d'organisation de l'Hôtel impérial des Inva-

» L'administration de la guerre, en Autriche, vient également de réorganiser les hôpitaux de garnison ou hôpitaux militaires de l'Empire, dont le nombre est porté de 16 à 20, et qui seront désormais en rapport avec les besoins du service. »

DÉPÈCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berlin, 1er novembre. — Le Czas annonce que la France et la Prusse ont une manière de voir identique relativement à l'occupation autrichienne.

Francfort, 1° novembre. — Dans sa séance de jeudi, la diète a été saisie d'un amendement de la Prusse relativement à la question de Neuchâtel. L'affaire a été soumise à une commission composée des plénipotentiaires de l'Autriche, de la Prusse, de la Bavière, du Wurtemberg, de Saxe, de Bade et de Darmstadt, qui s'est déclarée aujourd'hui en faveur des propositions prussiennes.

Marseille, samedi 1er novembre. — Les arrivages d'octobre ont été de 650,000 hectolitres. Les blés sont en baisse.

On mande de Toulon que l'escadre ne bouge pas; toutefois elle s'approvisionne de vivres et de monitions de guerre pour six mois.

On mande de Constantinople que le consul de France à Damas à obtenu des réparations pour un Français qui avait été presque assommé dans une mosquée.

Marseille, dimanche 2 novembre, huit heures du matio. — M. le Baron Brenier arrive, il descend à l'hôtel d'Orient avec tout le personnel de la légation.

M. Peter et la légation anglaise ont débarqué par le même baquebot. Les deux légations continuent leur route pour Paris et Londres.

M. Breuier et M. Peter ont traversé Rome. Le 30 octobre, au départ du bateau à vapeur, Naples était tranquille, mais il avait été adopté, dans la journée du 28, des précautions extraordinaires pendant que les ambassadeurs traversaient la capitale. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE ET DE LOUEST.

On nous adresse l'article ci-après, avec prière de l'insérer.

« L'année dernière, l'Administration de la ville de Saumur, sincèrement préoccupée des souffrances de ceux dont le salaire se trouvait insuffisant pour subvenir aux besoins d'une nombreuse famille, de tous ceux en un mot qu'éprouvait si rudement l'excessive cherté des subsistances, avait établi un fourneau économique pour la vente des portions d'aliments à dix centimes.

» Les membres de la Société de Saint-Vincentde-Paul, assez heureux pour prêter leur concours à une œuvre si utile, ont pu en apprécier les bienfaits, et ils peuvent dire aussi la reconnaissance qui s'était attachée à une initiative si bienfaisante et l'adhésion qu'elle avait rencontrée dans l'opinion publique; ils ont donc vu dans le bien accompli comme un engagement de continuer une organisation si nécessaire. Les causes qui l'avaient suggérée existent malheureusement encore, avec l'aggravation d'une crise qui se prolonge au-delà de toute prévision humaine. Des personnes, dont les pensées et les actes sont entièrement acquis à la bienfaisance, ont bien youlu venir en aide à la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Grace à leur concours charitable, grâce à la bienveillance de l'Administration qui nous prête son matériel, il nous sera possible de faire le bien, tout en respectant la dignité de l'assisté, et sanvegardant les habitudes d'ordre et de travail, puisque nous ne donnons pas, mais nous vendons.

Le fourneau ouvrira mardi 4 novembre ; on vendra tous les jours:

De 9 heures à 10 heures le matin;

Dimanche dernier, à Saint-Martin-de-la-Place, une femme, attachée au service du chemin de fer, ayant eu l'imprudence de traverser la voie, alors que le train grande vitesse n'était plus qu'à peu de distance de la gare, a été broyée sous les roues.

P. GODET.

TAXE DE LA VIANDE.

Par arrêté du Maire de la ville de Saumur, A partir du 2 novembre, le kilogramme de viande de première qualité, en bœuf, veau et mouton, pris ensemble et séparément, est taxé à un franc

vingt-cinq centimes.

Il est défendu à tous bouchers de vendre au-dessus de ce prix, pareillement de vendre au poids ce qui s'appelle rejouie, qui ne doit être vendue qu'au lot et à prix débattu.

Un éponvantable évènement vient d'arriver dans la commune de Briollay. Mardi soir, vers quatre henres, un bac portant cinq femmes et vingt vaches traversait le Loir. Par suite de nous ne savons quelle circonstance, il a sombré dans un endroit où la rivière a plus de huit mètres de profondeur. Quatre femmes ont péri ; parmi elles se trouvait une jeune personne mariée depuis quinze

Déjà, dimanche matin, le feu avait dévoré une ferme cousidérable, nommée la ferme de Malhabrit, située à environ une lieue de Briollay. Tous les habitants venaient de partir pour la grand'messe, à l'exception de la fermière qui alla conduire un cheval à une pâture assez éloignée. A son retour, elle vit avec terreur de la fumée sortir de l'étable. Elle courut ouvrir la porte; il était déjà trop tard pour sauver les bestiaux. Aux cris de cette femme, quelques personnes arrivèrent; malheureusement presque tous les fermiers voisins étaient au bourg, et les premiers secours furents nécessairement peu efficaces. M. le maire de Briollay, la brigade de gen-darmerie, un grand nombre d'habitants accoururent également en toute hâte, mais le feu avait fait de rapides progrès et presque rien ne put être sauvé.

Les bâtiments incendiés sont estimés environ 2,600 francs. Les fermiers ont perdu presque tout leur mobilier, leurs bestiaux, huit hectolitres de vin, froment, avoine, etc., et divers instruments d'agriculture; ils se trouvent réduits à une extrême détresse. Les bâtiments seuls étaient assurés. (Journal de Maine-et-Loire.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

« Vienne, lundi 3 novembre. — La nonvelle concernant la chute du ministère turc présidé par Azli-Pacha, et la rentrée de Reschid aux affaires, se confirme. » - Hayas.

FAITS DIVERS.

SIGNES AUXQUELS ON RECONNAIT QU'UNE VACHE EST BONNE LAITTÈRE.

D'ingénieux observateurs, des savants ont réuni, de pos jours, en corps de doctrines, le résultat de leurs recherches sur les différents signes par lesquels chacun d'eux a cru reconnaître que l'aptitude laitière se décèle dans l'espèce bovine. D'après le système de M. Guénon, une vache sera d'autant meilleure laitière: 1° que la direction remontante da poil dessinera un plus large écusson sur les parties postérieures du corps; 2° que le pourtour de l'écusson formera les lignes les plus régulières, sans échancrures ni poils rentrants; 3º enfin, que les pellicules grasses et onctueuses comme du menu son, que l'on peut enlever avec l'ongle sur l'écusson, seront plus abondantes. M. J. Lodieu (de Plouvain) vient à son tour présenter son système sur cette intéressante matière. Il n'attache pas à l'écusson la même importance que M. Guénon, cependant il estime que c'est un des nombreux signes dont la connaissance est indispensa-ble, et à l'aide desquels on peut apprécier les qualités laitières d'une vache.

Dans sa méthode d'appréciation, M. Lodieu tient surtout compte de certaines formes auxquelles il attribue une influence décisive sur la production du lait. Ces formes sont : une tête peu volumineuse, plutôt longue que courte et carrée, sèche, féminine, éveillée; — un front creux, face large entre la racine des cornes et ordinairement busquée au chanfrein; - des cornes petites ou moyennes, effilées, plates plutôt que rondes, de texture fine, blanchâtres, lisses et peu vivaces; épaules petites, sèches, souvent obliques et mal attachées, présentant une pointe saillante où se trouve un creux assez prononcé; — une poitrine petite, c'est-à-dire courte, trés-resserrée entre les épaules surtout, et peu profonde; - des mamelles volumineuses, tombant bien en arrière entre les cuisses ou portées en avant, sous forme de gros coussinets; recouvertes d'une peau fine, garnies d'un poil court, fin, soyeux, et sillonnées de veines nombreuses et apparentes. En somme, les extrémités fines, les quartiers de derrière larges, écartés, proportionnellement plus loards que ceux de devant, dont la structure légère doit disparaître devant l'ampleur du ventre; la charpente osseuse peu chargée de chair et de graisse, surtout aux épaules et à l'encolure; des formes auguleuses, s'harmonisant cependant entre elles dans la plupart des cas, mais rarement assez rondes pour être fort agréables à l'œil;

enfin, le regard à la fois doux et vif, la tête éveillée, l'attitude féminine, la démarche plus pesante que légère, l'ensemble parfait et beau dans son sens: tels sont, d'après M. Lodieu, les caractères typiques de la bonne laitière. Il conseille, au contraire, de se défaire au plus vite des vaches qui ont les formes rondes, l'encoulure vigoureuse, la tête en l'air, les bras solides, le poitrail ample, l'œil hardi, la démarche cavalière et le trot rapide.

« La remarque que je fais ici pour l'espèce bovine, dit M. Lodieu, j'en retrouve l'application dans les gallinacées qui peuplent nos basses-cours. En effet, les poules grasses, batailleuses, les bavardes, qui ont cinq ergots et qui chantent comme le coq, dont elles revêtent les belles et vives couleurs, pondent très-peu, sinon pas du tout. Cela est connu de toutes les menagères. » L'étude toute particulière que M. Lodicu a faite de l'organe de la vue dans les différentes races lui permet d'affirmer qu'il fournit un des signes les plus constants de l'aptitude laitière, et même de la propension à l'engraissement : « La race anglaise d'Ary, ajoute-t-il, dont on a pu admirer la gracieuse physionomie au Concours agricole noiversel de cette année, se distingue entre toutes par ses grands yeux pleins d'une lumière douce et chatoyante, et je n'hésite pas à la placer, immédiatement après la flamande et la hollandaise, à la tête des meilleures laitières de l'Eu-

Des chapitres sur l'engraissement, sur les types les plus propres à fournir de la graisse et du suif, etc., complètent l'ouvrage de M. Lodieu, qui vient d'être couronné par la Société d'agriculture du Pas-de-Calais, et dont la lecture ne peut manquer d'être profitable à l'agronome, au petit cultivateur, à tous ceux qui s'occupent de bétail, au point de vue de la production du lait et du perfectionnement des races. - Ch. Friès.

- DU DIAMANT. - Parmi les plus belles productions du genre minéral, on a, dès les temps les plus reculés, placé le diamant au premier rang.

Nous allons décrire succinctement une faible partie de ses qualités, lesquelles justifieront aux yeux des lecteurs les plus prévenus, la haute estime

dont il jouit à si juste titre. Nous citerons d'abord son éclat, qui n'est égalé par celui d'aucune autre pierre précieuse, et tellement distinct, qu'il a fallu créer un mot pour le désigner, celui d'éclat adamantin.

Rien dans toutes les productions de la terre, naturelles ou artificielles, ne peut rendre cette espèce de sens intime du diamant, si ce n'est cependant l'aspect adouci de l'acier poli.

Cet éclat, tout naturel, est très-facilement appréciable; car si l'on incline peu à peu vers la lumière un diamant taillé, en regardant une de ses facettes, jusqu'à ce qu'elle ait atteint, à l'égard de l'œil, le terme de la plus grande réflexion, elle prend un éclat qui a certainement une grande analogie avec celui que nous venons de citer.

Vient ensuite sa grande rareté, bien constatée, puisqu'il ne se trouve qu'en quelques endroits pri-vilégiés de la terre, mais toujours associé aux métaux les plus précieux, aux minéraux les plus estimés, et le plus souvent dans des conditions défavorables sous le rapport de la blancheur et de la pureté de la cristallisation, ce qui contribue à re-hausser extraordinairement le prix de ceux possédant ces avantages.

Si l'on considère maintenaunt la petitesse ordipaire de ces cristaux, il semble que la nature, vare de sa précieuse matière, ou fatiguée de sa laborieuse formation, s'épuise en vain à en produire

Mais ce qui lui assurera toujours le rang suprême, c'est son excessive dureté, qui lui permet de dompter tous les autres cristaux et de ne pouvoir être usé que par lui-même. Ainsi, les corps les plus durs, es minéraux les plus intenses, les rocs les plus réfractaires, l'acier le mieux trempé, tout subit la puissance du diamant.

On comprendra alors que toutes ces qualités réunies sur cette éminente production du règne minéral, déjà si riche, en aient fait la splendide personnification, et qu'en tous temps, en tous lieux, sur la surface du monde ancien et moderne, il ait constamment trouvé place dans les parures des homains, comme le type et l'apanage des plus hautes fortunes; qu'on s'en soit servi comme le plus bel ornement des emblèmes du pouvoir, et que sa place soit marquée, entre toutes, dans les musées et cabinets de minéralogie, comme susceptible, plus qu'aucune autre variété des trois règnes, de fixer l'attention et les études des artistes, des savants et des industriels.

L'extrême augmentation des fortunes particulières n'a pas peu contribué à répandre l'usage de ce précieux minéral, qui est l'objet d'un commerce qui compte par millions. Il peut donc paraître op-

portun de faire connaître dans un ouvrage d'actualité comme le Journal Encyclopédique, la véritable nature et les nombreuses propriétés et applications de ce corps unique.

Le haut prix du diamant l'a souvent trop éloigné du laboratoire du chimiste, et tout ce qu'on en a écrit jusqu'alors n'est que la répétition des travaux incomplets de Macquer, de Brisson, de Roux, de Cadet, de Lavoisier, etc., etc., etc.

Rien de nouveau n'a été annoncé, sauf quelques observations peu importantes, et cependant, autant que pour d'autres substances, le progrès a marché pour la connaissance intime de cette pierre

précieuse.

Grâces à des travaux spéciaux, nous pouvons annoncer pour cette Encyclopédie, lorsqu'elle sera arrivée a la lettre D, un article entièrement nouveau sur le diament, réfutant complètement d'anciennes erreurs, encore répétées de nos jours, et relatant des faits inconnus destinés à l'exposer davantage à l'estime et à l'appréciation du monde sa-vant. 8 octobre 1856. Ch. Barbot.

(Journal Encyclopédique.)

Nous aunonçons aujourd'hui la publication de la Semaine financière, industrielle, commerciale BT POLITIQUE, journal attendu avec un vif intérêt, et auquel la position de ses fondateurs assure une importance véritable et une légitime autorité. A la tête de la rédaction figure M. Eugène Forcade, un de nos premiers écrivains, dont les récents travaux sur le crédit et les finances, publiés dans la Revue des Deux-Mondes, ont fait sensation. (642)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 23 au 29 octobre.

La fin de la dernière semaine n'a pas été heureuse. La baisse n'a cessé de faire des progrès sur la rente, qui a reculé successivement depuis le cours de 67, jusqu'à

près de 66 fr.
Plusieurs circonstances ont contribué à entraîner
ainsi les cours. Le marché a été encombré d'une masse
de valeurs, par suite des nouvelles restrictions apportées aux avances de la Banque, qui ne prête plus, dit-on, que sur la rente. Mais ce qui a surtout provoqué la baisse de la rente, c'est l'espèce de panique qui s'est déclarée sur le Crédit mobilier, et les exécutions auxquelles cette panique a donné lieu. Quelques spécula-teurs, qui avaient une forte position à la hausse sur cette valeur ont dû enfin lâcher prise, et la quantité de titres vendus à cette occasion a immédiatement fait rétrograder les cours du Crédit Mobilier de plus de 100 fr.

en deux jours. Du 20 au 25 octobre, la réaction sur cette valeur n'a pas été moindre de 150 fr. Les choses semblent avoir changé de face cette se-maine. Dès lundi, la Bourse s'est beaucoup améliorée et elle a marché constamment dans une période ascensionnelle qui donne de bonnes espérances pour la liqui-

dation.

Le cours de 66 fr. a arrêté complètement la baisse sur la rente. Les petits capitaux de la province sont arrivés en grand nombre et ont commence a absorber les titres flottants. Au plus fort de la crise même, ils n'avaient ja-mais fait défaut à la rente, et les cours du comptant s'étaient montrés constamment égaux et même supérieurs aux cours à terme. La hausse spontanée qui vient de se produire a déjà déterminé des rachats de la part des vendus à découvert et des vendeurs de primes, dont la Bourse de demain va décidément fixer la position.

Le Crédit Mobilier n'a point démenti, cette fois, les habitudes d'élasticité qui en ont fait la plus mobile et la plus variable de toutes les valeurs; il s'est relevé audessus de 1,400 fr. avec autant de promptitude qu'il statt tembé à 4,340

était tombé à 1,310.

Les Chemins de fer n'ont pas cessé un seul instant d'être fermes. Ils ont à peine flechi lorsque la rente baissait de 1 fr., et ils ont repris avec beaucoup de facilité depuis trois jours. Les achats au comptant se soutiennent sur toutes les lignes.

Les Valeurs industrielles n'ont pas beaucoup varié. Les Omnibus de Paris sont toujours fermes à 810. La Caisse générale des chemins de fer se maintient à 500. La Caisse centrale de l'industrie est demandée à 152 50, et on attribue cette fermeté à l'excellente idée

qu'a eue cette société de fonder une caisse des reports. L'Union des Gaz a remonté à 225 et se tint encore à 210. Les Verreries donnent lieu à des affaires suivies.

Les actions des huiles-gaz inexplosibles sont recherchées comme un excellent placement, et les souscrip-teurs redoublent d'empressement à la veille de la cloture de l'emission.

Créée sous les auspices les plus honorables , la Compa-gnie des lavoirs et bains publics de France vient d'ouvrir une souscription qui a déjà rencontré de vives sympathies. — J. Paradis.

(Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 31 OCTOBRE.

3 p 0/0 hausse 13 cent. — Ferme à 66 70 4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Ferme à 91. BOURSE DU 3 NOVEMBRE.

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 66 80. 4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé a 90 50.

P. GODET, propriétaire - gérant.

Six mois:

Industrielle, Commerciale et Politique.

RÉDACTION :

MM. Eug. FORCADE, Aug. LIREUX,

Ed. VERSAN, secrétaire de la Rédaction.

GÉRANT :

M. Amédée DE CESENA

Administrateur:

M. BOUILLON, Commandeur de la Légion-d'Honneur, ex-Lieut.-Colonel de la 2º légion.

On s'abonne au JOURNAL directement Rue RICHELIEU, 83, et par mandat sur la poste, ou sur Paris.

Les Abonnés peuvent adresser toutes demandes de renseignements ou de conseils relatifs à leurs intérêts ou à leurs opérations. Il leur sera répondu par lettre ou dans le Journal.

ter de matières politiques et d'Economie sociale, a déposé son cautionnsment et paraîtra le samedi.

Il contient le double des autres journaux de finance et d'industrie. La PARTIE FINANCIERE, la PAR-TIE INDUSTRIELLE, la PARTIE COMMERCIALE, y sont développées comme dans les RECUEILS ANGLAIS, jusqu'à présent sans analogues en France. — C'est le plus complet des journaux de cette spécialité.

Il apprécie les situations et les évènements dans leurs rapports avec les intérêts financiers, industriels et commerciaux; il étudie les projets, discute les entreprises, publie tous documents: Rapports des Compagnies, Bilans des Banques, Recettes des Chemins, Cours de toutes valeurs et marchandises sur toutes les places, nouvelles et avis, etc.,

Il fait dans chaque numéro une revue raisonnée de la presse spéciale française et étrangère.

Sans désapprouver ses devanciers, la SEMAINE FINANCIÈRE a cru qu'il y avait une place nouvelle à prendre; elle a voulu rester en DEHORS DE LA SPÉCULATION pour que ses appréciations fussent désintéressées. Seul de sa spécialité, ce journal n'est pas personnellement engagé dans les affaires; il

Le JOURNAL, autorisé à trai- | n'est au service d'aucune entreprise ; il sera exclusivement au service du pu-

Ce sera donc un guide impartial

Les abonnés de la SEMAINE FI-NANCIERE y trouveront une appréciation sincère des valeurs, un exposé EXACT des situations, le cours vérita-BLE de tous les titres, les causes RÉEL-LES des fluctuations de Bourse, des AVIS PRÉCIS sur l'opportunité des placements et des réalisations.

Un COMPTOIR spécialement consacré à la négociation des valeurs de toute nature, à la BOURSE DE PARIS et sur les marchés des DÉ-PARTEMENTS et de l'ÉTRANGER. est annexé à la SEMAINE FINAN-CIERE.

Le Comptoir complète le Journal. Le COMPTOIR, comme le JOURNAL, n'a point D'AUTRES INTÉRÊTS que ceux des abonnés et clients qu'il s'est mis en mesure de servir dans des conditions exceptionnelles d'exactitude et de soin rigoureux.

Le Journal renseigne, éclaire, conseille; le Comptoir reçoit les ordres et en assure la bonne exécution sur le marché même, dont il suit les variations au profit de ses clients.

Le COMPTOIR REPRÉ-SENTE gratuitement les abonnés du JOURNAL dans les assemblées dont ils sont Actionnaires, fait pour eux tous encaissements de Coupons ou d'Esfets, tous Echanges de Titres, toutes Souscriptions, tous Versements, Emprunts, Dépôts, Renouvellement et Retraits de Dépôts.

IL reçoit en COMPTE-COURANT toutes sommes, et les emploie en REPORTS pour ses clients.

Adresser les Ordres d'Achat et de Vente (au comptant ou à terme), les Valcurs et les Titres à MM. F. MARTIN et Cie, gérant de la Société de la SEMAINE FINANCIÈRE.

Etudes de Mºs SEGRIS et BEAURE-PAIRE, avoués à Saumur, et de Mos DELY et LEPAGE, notaires à

VIDINIDID Par Licitation,

EN TROIS LOTS,

D'UN HOTEL, Situé ville d'Angers, à l'angle sud formé par les rues de l'hôpital et des

L'adjudication aura lieu par le ministere de Mos Dely et Lepage, notaires à Angers, commis à cet effet par le jugement ci-après relaté, et en l'étude dudit M° DELY, sise à Angers, le mercredi 26 novembre 1856, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu sur les conclusions du ministère public par le Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Saumur, le vingttrois août mil huit cent cinquante-six, enregistré;

Et aux requête, poursuites et dili-gence de Mme Louise-Clémence de Charnières, épouse de M. François-Edmond de la Selle, propriétaire, avec legnel elle demenre an châtean de la Chenaie, commune de Nueil-sous-Passavant, canton de Vihiers, et ce dernier pour la validité;

Ayant Me Segris, demeurant à Saumur, rue Gendrière, nº 8, pour avoué constitué :

En présence de:

1º Mme Marie-Joséphine-Victoire Frottier de Bagneux, veuve de M. Charles-Théodore de Charnières, propriétaire, demeurant au château de

la Grise, commune de Nueil-sous-Passavant;
Agissant au nom et comme totrice

naturelle et légale de demoiselle Marthe-Agathe de Charnières, et de M. Charles-Ernest-Marie de Charnières, ses deux enfants mineurs issus, ainsi que M¹¹º de Charnières, ci-après nommée, de son mariage avec M. de Charnières sus-nommé;

2º M¹¹e Marie-Caroline-Victoire de Charnières, sans profession, aujour-d'hui majeure, demeurant au château de la Grise, dite commune de Nueil-sous-Passavant, avec Mmo veuve

de Charnières, sa mère, sus-nommée; Ayant Me Beaurepaire, demeurant à Saumur, rue de la Petit-Douve, nº 10, pour avoué constitué;

Il sera, procédé, aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, à la vente par licitation des immembles dont la désignation suit:

Un hôtel, situé, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, ville d'Angers, à l'angle sud formé par les rues de l'Hôpital et des Ursules.

Cet hôtel sera vendu en trois lots, composés de la manière suivante :

1er LOT.

Le 1er lot, d'une superficie totale de 150 mètres ou environ, a sa façade sur la rue de l'Hôpital, sur un développement de 11 mètres 80 centimètres axe des murs séparatits, sur une profondeur moyenne d'environ 13 mètres 80 centimètres.

La direction du mur séparant le 1er lot du 2me, se trouve déterminée par une droite parallèle à la façade de l'ancien bâtiment, suivant l'axe déterminé sur le terrain; ledit mur, construit sur bon et solide fonds, sera construit à frais communs entre le 1er et le 2me lot, chacun des lots fournira le passage des maçons et celui des matériaux : ledit mur, construit en moëllon ardoisin avec mortier de chaux d'Augers et sable de Loire, aura 0 mètre 70 centimètres d'épaisseur dans les fondations et 0 mètre 60 centimètres en élévation; des encastrements pourront y être établis pour cheminées et placards, au gré des acquéreurs du 1er et du 2me lot.

La clôture délimitative dudit lot et du 3me, sera exécutée avec les mêmes conditions, sans en rien omettre ni excepter, que celles indiquées en-tre le 1^{er} et le 2^{mo} lot. La direc-tion de cette clôture fera suite en ligne droite à la croupe au nord-est de la maison présentement habitée en partie par M. Chesneau, commissaire central. La ligne séparative entre le 1er et le 3me lot sera celle milieu dudit

Entre le 1er et le 2me lot, de même qu'entre le 1° et le 3m°, il n'existera aucune enclave, aucun jour de servitude ni aucun égout, chacun devra conserver sur soi ses eaux, et les dé-verser sur la voie publique; les fonds, à cet égard, seront considérés comme étant du droit commun.

Le premier lot d'ancienne construction, mis en bon état de réparation, est compris au plan cadastral de la ville d'Angers, section H, sous le nº 720; il demeure composé de vestibule d'entrée, sur la rue de l'Hôpital, en face un escalier donnant accès au rezde-chaussée, cave à droite, sous l'escalier un refuge, autre cave divisée en deux; de l'une d'elles on communique avec la pompe, située dans la cour : cuisine à la suite des caves avec évier en ardoise et fourneau potager. A gauche de la cheminée est une porte qui sera murée en plein mur, aux frais par chacun moitié du premier et du troisième lot.

Au rez-de-chaussée, deux pièces parquetées en chêne avec plafonds en platre, décorés de corniches ; l'une des pièces avec cheminée de marbre, l'autre froide; cette dernière donne sur l'escalier conduisant à la pompe. Une troisième pièce sert de chambre à coucher; elle est décorée d'un plafond en platre avec corniche, cheminée en marbre avec trumeau, contenant une glace. Les portes à droite et à gauche de la cheminée seront murées en plein mur aux frais du 1°r et du 3° lot. Un escalier en bois donne accès aux mansardes; à mi-étage de cet escalier se trouve un petit cabinet donnant sur la rue et servant d'atelier.

1er ÉTAGE.

Une mansarde sur le derrière contient une cheminée, à gauche de laquelle est une porte qui sera bouchée ainsi qu'il vient d'être dit pour le rezde-chaussée; sur le devant deux mansardes sans cheminée, grenier perdu au-dessus.

Dans la cour, une écurie adossée à la rue de l'Hôpital avec grenier audessus.

2º LOT.

A l'angle de la rue des Ursules et de l'Hôpital.

Ce lot contient une superficie d'environ 267 mètres 90 centimètres, et est indique au plan cadastral de la commune d'Angers, section H, sous le nº

Il comprend une cour s'étendant vers couchant jusqu'à la clôture du 1er lot. Deux caves sous plancher.

Au rez-de-chaussée, côté du 3º lot, écurie, fosse à fumier et remise, une autre remise avec grenier au-dessus, adossée à la rue de l'Hôpital. Les portes et autres ouvertures do côté do 3° lot seront murées en plein mur aux

frais par moitié du 2º et du 3º lot. L'égoût de la remise qui suit la fosse à fumier et se déverse sur le 3° lot sera reporté sur le 2° aux frais de cedit 2° lot, de même que la gouttière, son descendant et la saillie de tuyaux du

grand bâtiment.

Le rez-de-chaussée se compose en outre d'une cour dans laquelle sont deux grands vantaux de porte cochère sur la rue de l'Hôpital, un porche servant de remise, sous lequel une échelle plate sert à l'exploitation d'un grenier au dessus, pompe et puits privatifs, fosse à fumier recouverte par une trappe en bois, lieux en rotonde à deux cabinets, garde-manger et coisine à la suite, L'entrée sur le vestibule se trouve du côté de la rue des Ursules; escalier dans le fond avec rampe en bois.

A droite en entrant, un cabinet de travail, trois vantaux de placards encadrant la cheminée.

A gauche, la salle à manger avec huit vantaux de placards.

10r ETAGE.

Palier clos, une chambre avec cheminée de marbre. Il dépend de cette chambre un cabinet de toilette garni de placards. A droite, salon de compagnie parqueté en chêne, cheminée de marbre, plafond avec corniche et rosace décorée d'ornements, une croisée de ce salon avec banquette, l'autre avec balcon en fer.

Autre chambre à coucher avec déga-

gement, alcove et cabinet.

Au deuxième étage, même distribution, cuisine; au troisième étage, chambres de domestiques et mansar-

3º LOT.

Le lot dont il s'agit se développe en façade sur la rue des Ursules, à partir du pignon du grand bâtiment compris au 2º lot, sor une longueur d'environ 40 mètres 30 centimètres, formant avec la profondeur une surface d'environ 1,132 mètres 21 centimètres, compris au plan cadastral de la commune d'Angers, section H, sons les nos 717, 718, 719, 720, 721. Il dépend dudit lot un grand corps de bâtiments, perpendiculaire à la rue, divisé en deux locations. Un autre corps de logis, annexe à celui-là vers nord, avec servitudes sur la rue des Ursules; enfin un troisième corps de bâtiments à un seul étage, au fond de la cour, étant au midi de la construction principale.

La première partie do bâtiment principal la plus importante est composée d'une cave voûtée sous la salle à manger, garnie de cases en briques; au fond de ladite cave, un compartiment clos en planches et en madriers, petit caveau sous le grand escalier avec sortie sur la cour de derrière; escalier de la

cave en ardoises.

Au rez-de-chaussée, salle à manger,

office avec évier.

Vestibule d'entrée donnant entrée à un vaste salon de compagnie; ce salon communique avec un autre plus petit.

En face de l'entrée de ce petit salon se trouve la cage du grand escalier en chêne avec rampe en fer et fonte. Dans le cours de la première volée sont des lieux d'aisances à l'anglaise avec effet

Cuisine s'éclairant sur une petite cour plantée. Près la cuisine, un passage conduisant à une décharge, éclairée sur une cour dans laquelle cour est un hangard à droite en entrant et couvrant une pompe. Dans ladite cour est à gauche un autre hangard, sous lequel sont des lieux d'aisances à deux compartiments; en prolongement desdits lieux une autre petite cour converte en partie par un hangar, en face duquel sont des lieux à double étage.

Au 1ºr étage, une grande chambre, à gauche de ladite chambre et vers nord un cabinet de toilette ; le vestibule de cette chambre est pourvu de quatre vantaux de placards.

Sur le petit salon, une chambre à alcôve, avec cheminée de marbre.

A côté, un cabinet de toilette garni de six vantaux de placards, un autre cabinet derrière; l'alcove s'éclaire sur le vestibule du grand escalier; une troisième chambre existe sur le salon de compagnie. Près de cette chambre, un cabinet éclairé sur la cour.

Le vestibule est pourvu de deux

vantaux de placards.

Le deuxième étage s'exploite par le grand escalier. Dans le cours de la deuxième volée se trouve une lingerie. Les appartements de cet étage sont sans enrayures, divisés en plusieurs compatiments, dans lesquels sont compris deux grandes chambres à coucher, à cheminées, et plusieurs cabinets; grenier sur le tout.

LOCATION SUR LA RUE.

Il dépend de cette location une cave, sous plancher, divisée par un mur de refend, l'une de ces caves aboutit à la rue avec un encavage; un caveau est clos en parpaing. Au rez-de-chaussée est un jardin clos de murs, il est pris aux dépens de la cour principale, il comprend des lieux d'aisances et un puits; il est planté d'arbres d'agrément. Le vestibule d'entrée de la portion de maison contient un escalier en bois avec rampe à balustre en bois pour l'exploitation des étages supérieurs. Le salon de compagnie est parqueté en chêue avec plafond décoré d'une corniche, cheminée en marbre. La salle à manger, vers la rue, est carrelée et plafonnée, avec cheminée en marbre. Une porte donne accès sur une petite terrasse, lambris d'appuis au pourtour. Cette salle à manger communique avec la cuisine.

Cette cuisine, de même que la salle à manger, s'ouvre sor une terrasse carrelée en ardoises où sont des lieux, une décharge et un escalier à double rampe en fer conduisant à une porte

sur la rue des Ursules. Près de la terrasse, une décharge avec souspente enclavée dans la location voisine qui fait aussi partie du 3°

Au premier étage, un vestibule donne accès à une chambre plancheiée en sapin, avec plafond décoré d'une corniche, cheminée en marbre; ca-binet sur la rue des Ursules, avec placard; autre cabinet servant de garde-robe s'exploitant par le vesti-

Une autre chambre, au même étage

est éclairée vers nord

Il dépend de cette chambre un cabinet où sont deux vantaux d'un grand

placard.

Au deuxième étage, trois mansardes, dont deux à cheminée, grenier et fruiterie sur le tout. Bâtiments au fond de la cour principale faisant face à la rue des Ursules.

Doux chambres sur caves, grenier au-dessus.

Derrière ces chambres se trouve un corridor conduisant à des lieux, près la cour des cuisines.

A l'entrée, sur la rue des Ursules, la clôture de la cour principale, se compose d'une grille de fer avec lances en fonte, deux parties de la grille sont dormantes; au centre sont les vantaux de la porte cochère.

LOCATION A LA SUITE DU CORPS DE BA-TIMENT PRINCIPAL, VERS NORD.

Cette location se compose d'une cave sous plancher, deux petits caveanx, dont un sous l'escalier en pierre qui exploite les caves.

Au rez-de-chaussée, salle à manger

plafonnée.

Dans le vestibule, un escalier en bois de chêne avec rampe en fer. Dégagement derrière ledit escalier, cuisine à la suite dans laquelle est un placard; cour derrière la cuisine couverte par un hangar où se trouve la pompe avec son évier.

Autre cour, à l'entrée vers la rue, plantée de quelques arbres d'agrément.

Servitude de nouvelle construction, avec porche, écurie, remise, lieux d'aisances, chambre de garçon, grenier exploité par un escalier en bois

Au premier étage, un salon de compagnie, sur la cuisine du bâtiment principal, parqueté, avec plafond, corniche et rosace; cheminée en marbre étranger, avec renfort, placards.

Chambre à coucher avec cheminée en marbre, et deux cabinets de toi-

A mi-étage, chambre au-dessus de la cuisine.

Au denxième étage, au-dessus du salon de compagnie, deux chambres avec un cabinet de toilette et un placard dans un dégagement.

Sur l'autre côté, trois mansardes plafonnées, dont une à cheminée,

placards avec évier.

A moitié de l'étage, une autre chambre à cheminée avec deux placards, grenier au-dessus.

Les immeubles ci-dessus désignés. seront cries sur les mises à prix de,

9.8	A 46.4										
	101	lot.	0							5,000	fr
		lot.								20,000	
	3e	lot.								35,000	

Les personnes qui désireront avoir de plus amples renseignements pourront s'adresser:

1º A Mº DELY, notaire à Angers place du Ralliement, en l'étude duquel le cahier des charges est déposé;

2º A Mº LEPAGE, notaire en la même ville:

3º A Mº Segris, avoué à Saumur, rue Cendrière, nº 8, poursuivant la

4º A Me BEAUREPAIRE, aussi avoué à Saumur, présent à la vente.

Fait et rédigé le présent à Saumur, le 4 novembre 1856.

(643)

SEGRIS, avoué.

IL OD TU TE THE Pour la Saint-Jean 1857.

1º Une MAISON, rue de la Comédie, occupée par M. Guillon.

IL OD WITHE HE

Presentement,

2º Une PORTION de MAISON, ancienne poste aux chevaux.

S'adresser à Mane veuve Rottier.

AL WEINIDER IE DES BARRIQUES NEUVES

De très-bonne qualité.

S'adresser à M. GAUDAIS aîné, à Saumur, Grand'Rue, 17, et à Turquant, à la Vignole. (634)

SEULE VÉRITABLE

EAU DE BOTOT

Pour entretenir la beauté des dents et la propreté de la bouche, rue Coq-Héron, 5, à Paris Cette eau, approu-vée par la Faculté de médecine, a la vertu de fortifier les gencives, de raffermir les dents, de les entretenir blanches et saines, d'en arrêter les douleurs et la carie.

POUDRE DENTIFRICE, pour employer avec l'Eau de Botot véritable. Cette poudre, composée de plantes toniques et anti-scorbutiques, a sur les dents une action douce et satisfaisante. Se trouve a Saumur chez MM. BALZEAU, et E. PISSOT. (645)

W DEIN DER DE

Un très-bon et très-beau

BILLARD, DANS LE NOUVEAU GENRE. S'adresser à M. MARTIN-LEMOINE, rue Royale, sur les Pouts.

Le sr BAIGE, paveur, fait savoir que toutes les personnes qui auront du pavage à faire dans toutes les dimensions, pourront s'adresser à lui, rue Saint-Nicolas, nº 70 bis.

PONNADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-AGE.

Cette pommade est composée de plantes hygieniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHAL-MIN, ce remêde infaillible était employé par nos belles châtelaines du moyen-age, pour conserver, jusqu'à l'age le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, et chez M. Balzeau, parfumeurs, rue St-Jean. — Prix du pot: 5 pr. (286)

VIN ANTI GOUTTEUX&ANTI RHUM^

(DE COLCHIQUE DU CODEX)

DE A.DANDURAN MEDECIN PH! SPÉCIFIQUE CERTAIN CONTRE LA GOUTTE ET LE RHUMATISME. DONT L'EFFICACITÉ EST ATTESTEE PAR UN GRAND NOMBRE D'OBSERVATIONS DE MÉDECINS DE TOUTE LA FRANCE.

PRIX DU FLAGON 10 F ds

DU MÊME AUTEUR

EMPLATRE DIAPALME A L'ACONIT CAMPHRE CONTRE LES IRRITATIONS DE POITRINE ET DE LA VESSIE, LA COQUELUCHE ETC. LE RHUMATISME, LE LOMBAGO LETORTICOLIS ETC. PRIX DU ROULEAU 1725?

Depôts : à Saumur, chez M. PERDRIAU, ph.; à Cholet, chez M. Enon, ph.; à Angers, chez M. Menière, ph. (605)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

CHOCOLATS PECTORAUX.

La Maison A. ABRAHAM L'AINÉ, d'Amiens, prévient les consommateurs que la réception d'achats considérables de cacao, faits directement dans la colonie, au début de la récolte, lui permettra encore, pendant quelque temps, de vendre au même prix ses chocolats, sans en changer les qualités. (646)

Se trouvent dans toutes les villes et communes de France.

HYGIENE, PRODUCTION SANITAIRE VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD, Nº 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON: 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-récherché par son parfum sanitaire et rafraichissant, très en usage dans les pays orien-TAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Depôt à Saumur, chez M. Eugène Pissor, rue Saint-Jean. (271)